



Pv cause travail agence interim

Par **tof59113**, le **17/02/2010** à **17:33**

Bonjour,

Madame, monsieur.

ayant reçu un appel le 12/02/10 de l'agence interim adecco ou je suis inscrit depuis un petit moment pour un poste de peintre en bâtiment pour un magasin connu.

Mission que j'ai acceptée malgré le non paiement de la prime panier et déplacement.

il s'avère que ne pouvant stationner à une place réservée à cet effet je me suis pris un pv de 35€ sur une place payante car je n'avais pas le choix.

comprenez que 35€ sur une journée de travail payée 70€ sans panier ni déplacement impacte fortement ma rémunération, voir la rendre nulle c'est pourquoi je me retourne vers vous afin de me renseigner pour ce problème.

dans l'attente je vous prie d'agréer Madame, Monsieur l'expression de mes salutations distinguées.

Par **Tisuisse**, le **17/02/2010** à **23:22**

Bonjour,

Voyez votre employeur, votre agence d'intérim. Cependant, elle ne sera pas tenue de vous rembourser votre PV.